

Zeitschrift:	Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	- (1920)
Heft:	4
Rubrik:	Comptoir Suisse des industries alimentaires et agricoles, Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

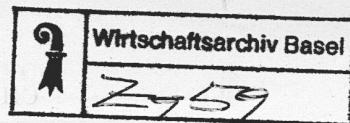
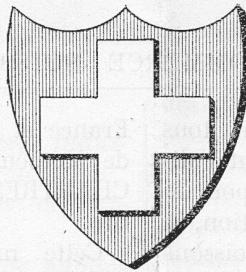
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BULLETIN MENSUEL N° 4



SEPTEMBRE 1920

Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSUIS - PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉE 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président*; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.
MM. F. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, F.-E. HIRT et J. DE REYNIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, *Président*; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.
MM. G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, CH. GAY, F.-A. GRAF,
H. GUNTHER, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM, C. KELLER, A. J. MARET, E. MONVERT,
J. DE REYNIER, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.

Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

DOCUMENTATION

Nous rappelons à nos membres, ainsi qu'à toutes les maisons d'exportation suisses que, pour nous permettre de renseigner d'une façon toujours plus complète et efficace les personnes qui ont recours à nos services, il nous serait très utile de posséder leurs *catalogues, prospectus et prix courants*. Nous serons très reconnaissants à toutes les maisons qui voudront bien nous faire parvenir ces documents de publicité. Nous prions, en outre, les maisons qui ne nous ont pas encore fait connaître les noms de leurs *agents ou représentants en France* (à Paris, en province, dans les colonies et protectorats français), de vouloir bien le faire sans tarder.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

De nombreux compatriotes s'adressent à nous, en vue d'obtenir une situation en France. Pour éviter des correspondances inu-

tils, nous informons nos lecteurs que la Chambre de Commerce ne possède pas de service de placement.

BULLETIN ET LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous prions nos sociétaires de vouloir bien nous signaler toutes irrégularités qu'ils pourraient constater soit dans l'expédition de notre bulletin, soit dans la nouvelle liste de nos membres qui a été envoyée à chacun d'eux en date du 1^{er} septembre.

COMPTOIR SUISSE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES, LAUSANNE

Ce Comptoir sera ouvert du 11 au 26 septembre 1920 et comprendra 13 groupes dans la branche « Alimentation » et 10 groupes dans la branche « Agriculture ».

Dans l'« Alimentation », figureront tous les produits alimentaires, ou intéressant l'alimentation : machines, articles divers pour la préparation, l'emballage, la consommation, la conservation des produits, etc... Les boissons et tabacs y rentrent également.

Dans la section de l'« Agriculture » seront exposés tous les articles et produits concernant l'agriculture, l'élevage du bétail, la viti-culture, l'horticulture, la sylviculture, l'avi-culture, l'apiculture, la pisciculture, etc..., les machines, les produits chimiques utilisés en agriculture, les travaux d'assainissement, l'ex-ploitation des tourbières, etc...

Un contrôle rigoureux sera exercé sur l'ori-gine suisse des produits exposés.

FOIRE INTERNATIONALE DE PELLETERIES, LUCERNE

Cette Foire aura lieu du 22 au 26 sep-tembre 1920 dans le Hall des Foires, place de la Gare, Lucerne.

Les acheteurs y trouveront des pelleteries brutes, apprêtées, teintes et lustrées, de Suisse et de l'étranger. Ils pourront, en outre, visi-ter l'*Exposition suisse de Fourrures confectionnées* qui sera organisée conjointement.

FOIRE DE LYON

La réunion d'automne se tiendra à Lyon du 1^{er} au 15 octobre et comprendra les groupes suivants : Fournitures industrielles, Quincaillerie fine, Métallurgie et mécanique générale, Constructions industrielles, Caoutchouc, Appareillage électrique, Chapellerie paille pour hommes, Bâtiment, Produits agricoles, Pro-ducts alimentaires solides et liquides, Maté-riel agricole et Fournitures pour l'agriculture, Pro-ducts coloniaux, Transports et Tourisme.

Selon décision de son Comité de Direction, notre Chambre de Commerce ne participe à cette Foire qu'une fois par an, alterna-tivement au printemps et en automne. Ayant pris part aux réunions d'automne 1919 et prin-temps 1920, elle n'organisera donc pas de Bureau Suisse de renseignements à cette foire-ci.

MOTOCULTURE

La grande semaine internationale de moto-culture d'automne 1920, organisée par la Chambre Syndicale de la Motoculture de

France et la Chambre Syndicale du Matériel de Motoculture (Importateurs), aura lieu à CHARTRES (Eure-et-Loir), du 1^{er} au 6 octo-bre.

Cette manifestation comprendra des dé-monstrations pratiques contrôlées et se déroulera sur un terrain d'une superficie de 1.200 hectares.

Pour tous renseignements, s'adresser au Commissariat Général de la Semaine, 30, ave-nue de Messine, Paris (8^e). Téléphone : Wa-gram 24-94.

REGISTRE DU COMMERCE FRANÇAIS

Nous rappelons que tous commerçants et toutes Sociétés commerciales sont tenus de se faire inscrire au Registre du Commerce avant le 31 décembre 1920. La déclaration doit être déposée au Greffe du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve placée l'en-treprise et dans tous les lieux où il existe une succursale ou agence.

LES NOUVEAUX IMPOTS EN FRANCE

La loi du 25 juin 1920 portant création de nouvelles ressources fiscales, n'a pas modifié les bases du régime institué par la loi du 15 juillet 1914, qui a introduit en France l'*impôt général sur le revenu*.

Ce nouveau régime a été complété pendant la guerre (loi du 31 juillet 1917) par la créa-tion d'*impôts cédulaires sur les revenus* remplaçant les anciennes contributions : person-nelle mobilière, des portes et fenêtres et des patentés.

Mais si le principe n'a pas été changé, en vertu duquel tout revenu doit supporter deux impôts, l'un spécial à chaque nature de re-venu, l'autre frappant l'ensemble des re-venus, on verra que la nouvelle loi aggrave con-sidérablement les charges du contribuable en élévant, dans de fortes proportions, les taux de ces divers impôts et en instituant plusi-ères taxes nouvelles, en particulier la *taxe sur le chiffre d'affaires*.

Le titre I traite des *contributions directes*. Le titre II de l'*Enregistrement du Domaine et du Timbre*. Le titre III, des *Douanes et Contri-butions indirectes*. Le titre IV, enfin, con-tient des *dispositions diverses*.